



ÉCOLE EMMANUEL-CHÉNARD

Règles de vie de l'école

Voici les règles de vie de ton école. Elles ont pour objectif de créer un climat **positif, sécuritaire et propice aux apprentissages**. Elles t'aideront également à bien te développer en tant qu'élève et futur citoyen.

Nous t'invitons à prendre connaissance de ces règles afin de bien les connaître et être en mesure de les appliquer quotidiennement. Rappelle-toi : ta participation est essentielle afin que l'école Emmanuel-Chénard soit un milieu où il fait bon y vivre et grandir !

Interdiction des appareils électroniques au primaire

Les élèves ne doivent pas apporter de téléphones cellulaires, d'écouteurs ou d'autres appareils mobiles personnels (ex : montres intelligentes) dans l'établissement ainsi que sur le terrain de l'école. Tous les appareils doivent demeurer à la maison, sauf avec une permission de la direction. Cette permission pourrait être accordée uniquement pour des raisons médicales ou si l'appareil vise à pallier un handicap nécessitant une connexion.

Malgré leur rôle modèle auprès des élèves, les membres du personnel sont autorisés à utiliser leur appareil cellulaire dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions, notamment pour l'authentification multifacteurs.

Sanctions en cas de non-respect :

Tout manquement à cette règle peut entraîner des conséquences, telles que :

1er manquement : confiscation de l'appareil pour le reste de la journée et aviser le parent de la sanction

2e manquement : confiscation de l'appareil et appel aux parents pour venir le chercher

Veillez noter que l'école et son personnel se dégagent de toute responsabilité en cas de bris ou vol de l'appareil mobile lors de la confiscation puisque l'appareil doit rester à la maison.

Règles de vie	Raisons
1. Je circule calmement et en chuchotant dans les corridors.	Pour apprendre à... - Respecter les gens qui m'entourent; - Me déplacer de façon sécuritaire.
2. J'écoute les consignes de l'adulte pour mon bien-être.	Pour apprendre à... - Vivre dans un climat agréable ; - Développer des bonnes relations avec les adultes et les élèves ; - Vivre en société.
3. Je respecte les autres dans mes gestes et dans mes paroles.	Pour apprendre à... - Vivre dans un climat agréable ; - Avoir du plaisir avec les autres ; - M'exprimer adéquatement.
4. Je m'engage pleinement dans ma réussite scolaire avec persévérance.	Pour apprendre à... - Avoir confiance en moi ; - Relever des défis ; - Favoriser ma réussite scolaire ;



	- Développer de bonnes stratégies de travail.
--	---

Quelques règles de base importantes...

- À moins d'une permission spéciale, tous les objets électroniques, cellulaires, jouets ou cartes (hockey, Pokémon...) doivent rester à la maison.
- La gomme à mâcher est interdite à l'école.
- Les dîners et collations santé sont de rigueur (sans arachides et sans noix).

Démarche d'intervention

1. Je circule calmement et en chuchotant dans les corridors.

Manquements mineurs (Qui ne compromettent pas la sécurité de l'enfant ou celle des autres.) • Parler dans le corridor • Se déplacer en courant • Autres...	Conséquences (À gérer par le titulaire et/ou l'adulte.) • Reprendre le déplacement de façon adéquate • Donner un avertissement verbal • Billet de communication aux parents • Autres (au besoin, selon la situation)
Manquements majeurs (La sécurité de l'enfant ou celle des autres est compromise.) • Crier dans le corridor • Courir dans le corridor et être dangereux pour les autres et pour moi-même • Sauter les marches de l'escalier • Autres...	Conséquences (À gérer par le titulaire et un membre de l'équipe de soutien.) • Déplacement avec l'accompagnement du titulaire ou spécialiste • Billet de communication aux parents • Reprise de temps à la récréation en après-midi (<u>après 3 billets de communication</u>) • Autres (au besoin, selon la situation)

2. J'écoute les consignes de l'adulte pour mon bien-être

Manquements mineurs (Qui ne compromettent pas la sécurité de l'enfant ou celle des autres.) • Utiliser un langage inadéquat • Être impoli • Argumenter avec l'adulte • Refuser d'écouter la consigne malgré 3 avertissements de l'adulte	Conséquences (À gérer par le titulaire et/ou l'adulte.) • Donner un avertissement verbal • Au besoin, billet de communication aux parents • Geste de réparation <u>Au 3^e billet de communication...</u> • Reprise de temps à la récréation en après-midi et compléter une réflexion à la maison et la faire signer • Autres (au besoin, selon la situation)
Manquements majeurs (La sécurité de l'enfant ou celle des autres est compromise, l'intensité du geste est importante) • Menacer verbalement ou en gestes un adulte ou un pair • S'opposer et refuser de collaborer à la consigne en compromettant la sécurité d'une personne • Provoquer avec des mots ou des gestes • S'enfuir et se cacher dans l'école • Sortir du territoire de l'école sans l'autorisation de l'adulte	Conséquences (À gérer par le titulaire et un membre de l'équipe de soutien et la direction) • Billet de communication aux parents • Reprise de temps à la récréation en après-midi • Suspension interne pour une demi-journée (appuyée par la direction) et appel aux parents • Suspension à l'externe immédiate (selon la gravité du manquement) avec le retour à l'école accompagné obligatoirement des



• Frapper, lancer des objets • Autres...	parents (appuyée par la direction) • Autres (au besoin et selon la gravité de la situation)
--	--

3. Je respecte les autres dans mes gestes et dans mes paroles.
Le non-respect de cette règle entraîne automatiquement une conséquence qui s'applique aux manquements majeurs.

Manquements majeurs en tout temps (La sécurité de l'enfant ou celle des autres est compromise, l'intensité du geste est importante)
- Bousculer - Cracher sur quelqu'un - Voler - Accuser à tort - Blasphémer - Frapper - Tricher - Insulter avec des mots ou des gestes - Menacer avec des mots ou des gestes - Lancer des objets - Ridiculiser - Vandaliser - Intimider (à distinguer avec la notion de conflit) - Etc.
Conséquences possibles (Selon l'intention de l'élève, le niveau de compromission de la sécurité de l'élève ou de ceux qui l'entourent et l'intensité du geste ou de la situation.) Sans intention de nuire, d'humilier ou d'apeurer... • Retrait immédiat de l'élève de la situation • Billet de communication • Reprise de temps à la récréation en après-midi et/ou au dîner et compléter une réflexion à la maison (la faire signer par les parents) • Geste de réparation • Autres (au besoin, selon la situation) Avec intention de nuire, d'humilier ou d'apeurer... • Retrait immédiat de l'élève de la situation • Informer la direction de la situation • Appel aux parents fait par un membre de l'équipe de soutien • Geste de réparation • Réflexion écrite et signée par les parents • Rencontre avec le policier éducateur • Suspension interne • Suspension externe immédiate avec le retour à l'école accompagné obligatoirement des parents

4. Je m'engage pleinement dans ma réussite scolaire avec persévérance.

Manquements mineurs (Qui ne compromettent pas la sécurité de l'enfant ou celle des autres.)	Conséquences (À gérer par le titulaire et/ou l'adulte.)
• Remettre les travaux, devoirs ou les signatures en retard • Remettre des travaux brouillons • Ne pas avoir à l'école son matériel pour ses cours (matériel de classe, musique, éducation physique, arts, anglais) • Arriver en retard le matin (après 7:45 h ou 12:30 h) • S'opposer et adopter une attitude négative face aux tâches demandées • Autres...	• Avertissement verbal • Billet de communication • Reprise de temps en classe durant les heures de classe ou durant une journée pédagogique • Rencontre avec la direction • Autres (au besoin, selon la situation) Lorsque la réussite scolaire d'un élève est compromise, nous considérons que la situation est majeure. Dans ce cas, le titulaire et un membre de l'équipe de soutien informeront la direction et une rencontre avec les parents devra être planifiée.



- ❖ Selon la gravité du manquement, la direction se réserve le droit d'intervenir et de sanctionner immédiatement.
- ❖ Au début du mois de décembre et du mois d'avril, la comptabilisation des billets de communication recommence à zéro.

Nous avons pris connaissance du Code de vie et nous nous engageons à le respecter.

Signature des parents: _____

Signature de l'élève: _____

Plan d'action pour contrer la violence et l'intimidation

Tout d'abord, qu'est-ce que l'intimidation ?

Il est question d'intimidation lorsque la situation répond aux 4 critères suivants :

- L'inégalité des pouvoirs (de par le nombre, l'âge ou le statut social).
- L'intention de faire du tort.
- Des sentiments de détresse de la part de l'élève qui subit de l'intimidation.
- La répétition des gestes d'intimidation sur une certaine période.

Voici les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.

Niveau 1 : Premier comportement d'intimidation

- Rencontre avec une TES qui elle, informera le 2^e intervenant et la direction
- Activité de réflexion personnelle
- Geste de réparation (si la victime le souhaite)
- Communication aux parents
- Application du code de vie au besoin
- Protocole d'intimidation

Niveau 2 : Répétition du comportement

- Rencontre avec le 2^e intervenant
- Atelier d'habiletés sociales en lien avec l'intimidation
- Protocole d'intimidation
- Appel aux parents par la direction
- Application du code de vie au besoin

Niveau 3 : Récurrence du comportement ou aggravation de celui-ci

- Rencontre avec les parents, les intervenants et la direction
- Protocole d'intimidation
- Suspension interne ou externe
- Intervention du policier éducateur
- Autres conséquences en conformité avec le code de vie

Signature des parents: _____

Signature de l'élève: _____

Code vestimentaire

J'ai une tenue vestimentaire appropriée à l'établissement scolaire, c'est-à-dire :

- La camisole qui entoure bien l'épaule et l'aisselle et les bretelles larges



- « lasagnes » sont acceptées (bretelles « spaghetti » refusées) ;
- Les vêtements doivent bien couvrir les épaules, le ventre, le dos et les sous-vêtements ;
 - La longueur des jupes, des robes, des bermudas et des shorts doit être raisonnable ;
 - Les sandales de plage de type « gougoune » sont interdites et les talons hauts sont interdits pour les élèves ;
 - L'élève doit porter dans les pieds des chaussures bien lacées lorsqu'il circule dans l'école ;
 - Le port de la casquette est interdit dans la classe ;
 - Les accessoires pouvant blesser ou pouvant être associés à de la violence doivent rester à la maison ;
 - Les affichages violents sur les vêtements et les accessoires sont prohibés ;

Éducation physique

(4^e à 6^e année seulement)

Afin de responsabiliser davantage votre enfant à l'égard de son costume d'éducation physique, nous avons besoin de votre collaboration. Il est important pour sa sécurité et son hygiène corporelle qu'il possède un costume adéquat rangé dans un sac en tissu bien identifié : short ou pantalon sport, t-shirt, souliers de course bien attachés. Il doit **obligatoirement** changer de vêtements pour son cours d'éducation physique. **Les souliers de type « skate » (souliers détachés) ne seront pas acceptés.**

Voici les règles de fonctionnement en cas d'oubli :

En tout temps, si l'élève n'a pas les souliers de course adéquats, il ne pourra suivre son cours et cela comptera pour un oubli.

- 1^{er} oubli : un avertissement verbal et l'élève fait son cours.
- 2^e oubli : retrait la première partie du cours (10 min).
- 3^e oubli : retrait la première partie du cours (10 min) + billet de communication (règle 3)
- 4^e oubli : retrait la moitié du cours (25 min) + billet de communication (règle 3)
- 5^e oubli : et +, retrait la moitié du cours (25 min) + retenue récréation + réflexion

# d'oubli	Date de l'oubli	Signature de l'enseignant	Signature du parent
1 ^{er}			



2 ^e			
3 ^e			
4 ^e			
5 ^e			



Cadre de référence des devoirs et leçons

À l'école Emmanuel-Chénard, les enseignants s'entendent tous sur l'importance des devoirs et des leçons, mais conviennent de l'obligation de la supervision des parents.

Rôles

- A) Enfants :
- Avoir tout le matériel nécessaire.
 - Respecter les échéanciers.
 - Transmettre l'information et les messages.
 - Fournir les efforts nécessaires à la réalisation de son travail.
- B) Parents :
- Création à la maison d'un environnement propice au travail et à l'étude.
 - Supervision de l'agenda et encadrement de l'élève pour s'assurer de la qualité des travaux remis, même s'ils ont été faits à la période d'étude à l'école.
 - Prise de connaissance des résultats.
 - Signature de l'agenda et des évaluations.
 - Encouragement, appui de l'enfant et valorisation du travail.
 - Respect du temps prescrit aux devoirs et leçons.

Durée et fréquence

- 1^{er} cycle : 30 minutes par soir en moyenne.
- 2^e cycle : entre 30 et 45 minutes par soir en moyenne.
- 3^e cycle : entre 30 et 60 minutes par soir en moyenne.



P.-S. - À chaque début d'année, l'enseignant précise ses exigences et son organisation à la rencontre de parents.

Sites internet d'aide aux devoirs

<http://www.aideauxdevoirs.org/>

<http://www.alloprof.qc.ca>

